

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 038-21380055-20251218-DEL_18_12_25_19-DE

Berger Levrault

Nbre de Conseillers

en exercice : 12

présents : 12 (dont 4 pouvoirs)

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, RICHARD Aline.

Pouvoirs : Mme RICHARD Aline donne pouvoir à Mme VIARD GAUDIN Murielle ; M. SIMON Robert donne pouvoir à M. GINIES Alain, M. VOLPE Marc donne pouvoir à Mme MAQUER Françoise, M. PELLISSIER Laurent donne pouvoir à M. DEQUIDT Jonathan

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : FINANCES LOCALES

TARIFS DU PRET DE MATERIEL COMMUNAL DIVERS AUX PARTICULIERS ET COMMERCANTS POUR L'ANNEE 2026

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune propose le prêt de matériels communaux aux particuliers et commerçants pour une installation sur le domaine public : tables, bancs, barnums, tentes de réception.

Il précise que pour une utilisation privée par les particuliers, le matériel doit rester sur la commune d'Allemond, qu'il s'agit uniquement du prêt de tables et bancs et à la seule condition que le chargement et le transport soit pris en charge par eux-mêmes.

Il rappelle cependant que le Bureau d'Information Touristique, la commune et les associations sont prioritaires pour le prêt de matériel.

Le Maire propose au Conseil Municipal de définir les tarifs pour le prêt de matériel communal divers aux particuliers et commerçants pour l'année 2026. Il ajoute qu'en cas de détérioration du matériel, une facture sera adressée au loueur (le montant sera défini dans le contrat de location).

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- ADOPTE pour 2026 la reconduction des tarifs soit :
 - Prêt de tables (10 maximum) + bancs (20 maximum) = forfait 50 € TTC ;
 - ✓ Caution = 100 €
 - Prêt d'un barnum pliant (3x3 avec les 4 côtés) = 50 € TTC / barnum ;
 - ✓ Caution = 400 € / barnum
 - Prêt et installation d'une tente de réception sur le domaine public (4x8) = 150 € TTC / tente ;
 - ✓ Caution = 1 000 € TTC / tente ;
- PRECISE que la mise en place ou la mise à disposition du matériel sera effectué uniquement pendant les jours et horaires de travail des agents communaux ;
- CHARGE le Maire d'établir les contrats de location.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 038-213800055-20251218-DEL_18_12_25_19-DE



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

